



Avenant n°2 temporel et financier à la Convention d'attribution financière et d'appui technique dans le cadre du partenariat Commune de Maripa-Soula – Parc amazonien

Mise en œuvre d'études de préqualification et géotechniques dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie à Cayodé et Taluen

Entre:

L'établissement public du Parc amazonien de Guyane, Adresse postale : BP 275 - 97326 Cayenne cedex Siège : 1 rue Lederson, Rémire-Montjoly

Siret: 200 008 431 00013

Représenté par son Directeur Gilles KLEITZ

Désigné ci-après par l'appellation « PAG », D'une part,

Et:

La Commune de Maripa-Soula Adresse postale : Mairie de Maripa-Soula, Promenade du Lawa, 97370 Maripa-Soula Représentée par son Maire Serge ANELLI

Désignée ci-après par l'appellation « La Commune », D'autre part.

Ci-après désignées par « les Parties ».

Vu la Convention de partenariat et d'attribution de subvention pour la mise en œuvre d'études de préqualification et géotechniques dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie à Cayodé et Taluen, signée le 19 octobre 2015 entre les Parties pour une durée de 6 mois.

Vu l'avenant n°1 portant prorogation du délai d'exécution, signée le 19 avril 2016 entre les Parties pour une durée de 6 mois,

Vu la demande de modification du plan de financement introduite par la commune le 14 octobre 2016.

Article 1: Prorogation de la convention

La durée de réalisation du projet visée à l'article 6 est prolongée jusqu'au 30 novembre 2016.

Article 2 : Modification du plan de financement

Le coût d'objectif du projet, le plan de financement et les modalités de versement visées à l'article 4 sont modifiées comme suit :

« ARTICLE 4 : FINANCEMENT DE L'OPERATION

2.1 Décomposition des coûts prévisionnels

ntants en euros		Commune	PAG	Total
Apport financier	Etude hydrogéologue Cayode	1 925	1 925	3 850
	Etude topographique fosse salubrité Cayode	1 046	1 046	2 091
	Etude maitrise d'œuvre fosse salubrité Cayode pour modèle	6 300	6 300	12 600
	Etudes topographiques fosses Baboon Holo et Taluhen	3 458	3 458	6 916
	Etude topographique fosse Elae	1 084	1 084	2 168
	Etudes topographique passerelle Taluhen Baboon Holo	2 013	2 013	4 026
	Etude géotechnique passerelle Taluhen Baboon Holo	2 500	2 500	5 000
	Acheminement de matériel	0	0	0
	Sous-total	18 326	18 326	36 651
Contribution en nature	Mise à disposition d'agents communaux (20 hj)	2 281	0	2 281
	Mise à disposition d'agents du PAG (10 hj)	0	1 435	1 435
	Coordination UFAD/PAG (6hj)	638	638	1 276
	Sous-total	2 919	2 073	4 992
Coût total de l'opération		21 244	20 399	41 643

2.2 Plan de financement

- Commune de Maripa-Soula 21 244 € (dont 2919 € en contributions en nature et 18 326 € en numéraire) : 51%.
- Parc amazonien de Guyane 20 339 € (dont 2 073 € en contributions en nature et 18 326 € en numéraire): 49%.

2.3 Modalités de versements

Le Parc s'acquittera des sommes dues à la Commune de Maripa-Soula en faisant donner crédit au compte ouvert suivant:

Code banque :	Code guichet :	N° de compte :	Clé RIB
45159	00004	2C330000000	08
IBAN : FR64 451	5 9000 042C 3300 0000	008	

Les modalités de versement des crédits du PAG alloués à la Commune de Maripa-Soula dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- Un acompte de 12 000 € (80% de la participation en numéraire du PAG), sera versé à la Commune de Maripa-Soula à la date de la signature de la présente convention.
- Un second versement correspondant au solde de 6 326 € sera effectué à la finalisation du projet. »

Les autres articles restent inchangés.

Le 1er Adjoint au Maire
Charot de l'Ularyn de l'ulabitat
Pour la Commune de l'ulabitat
Développement économique et de l'Environnement

Pour le Parc Amazonien de Guyane

Serge ANELLI, Maire

Gilles KLEITZ, Directeur

DRFIP GUYANE Le Confront Pole FINANCIE Bnal

Pour le Directeur empêché,

Le Secrétaire général Yann SALIOU